

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 janvier 2019

Convocation en date du 04 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil dix-neuf, le dix janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absents non excusés : Mme CHEVALIER Catherine ; M. RIOTTOT Fabrice

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2019 - 001 - Acquisition de terrain aux Consorts LAVIEVILLE-ARTU, route de La Selle Craonnaise

M. LAVIEVILLE-ARTU Gérard et Mme BARON Edith représentent les Consorts LAVIEVILLE-ARTU, propriétaires de l'immeuble situé 5 route de La Selle Craonnaise. Ces derniers sont présents pour savoir si le conseil souhaite faire une réserve sur leur terrain afin de relier le secteur OAP du Bois indiqué dans le plan local d'urbanisme.

A ce stade, aucun projet n'est en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE l'acquisition d'une parcelle de terrain, sur une largeur d'environ 3.50m, qui sera mis à disposition au nouvel acquéreur, en attendant que le projet d'aménagement du secteur OAP du Bois se réalise.

PRECISE que tous les frais afférents (géomètre, notaire...) seront à la charge de la commune et

AUTORISE le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Objet 2019 - 002 - Demande de subvention au titre des sorties pédagogiques - Ecole Lefizellier

M.CHAUVIN Maxime présente la demande transmise par l'école Lefizellier.

Le conseil municipal,

VU la demande de subvention faite par l'école Alphonse Lefizellier pour la sortie scolaire suivante:

- Visite du Musée Tatin, le 21 mars 2019 (135 € car + 294,80 € pour les entrées au Musée pour 44 élèves de CP-CE1 et CE2),

DECIDE de prendre en charge, l'ensemble des frais ci-dessus détaillés, dans le cadre de la participation scolaire et pédagogique, ce qui représente la somme de 1 438 €

PRECISE que le coût maximum par élève pris en charge sera de 31 €

Objet 2019 - 003 - Animation repas des Aînés

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance d'un devis pour l'animation du repas des Aînés, qui aura lieu le dimanche 03 novembre 2019,

VALIDE le devis de la chanteuse Litana, de Marpiré (Ille et Vilaine), pour une prestation d'un montant de 300 € TTC.
